L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 25 AVRIL 1884.

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

UNE SEMAINE COMMENÇANT **Dimanche, 21 avril, Matinées Mercredi et Samedi.**

Engagement spécial de la plus grande **Compagnie de Minstrel.**

THATCHER, PRIMROSE et WEST.

Minstrels consolidés.

Geo. S. Clapham, Directeur.

35......GRANDS ARTISTES......35

Toutes les dernières nouveautés, y compris notre Burlesque sur notre jeu National.

BASE BALL.
CHICAGO VS. LEE.

13avril–

PAVILLON FARANTA,

Coin des rues Bourbon et Orléans.

En avant de tous les autres spectacles à 10 cts.

Autre avalanche d'attractions nouvelles.

LUNDI, 21 avril–Première représentation des célèbres comiques, ED. HART, T. HUNTER, FRANK BUDWORTH et Miss MILLIE HART.

Réengagement des MM. NEIL PRICE, DAVIDSON et MEYER, les artistes populaires.

Continuation du succès de la Compagnie de Comédie de W M Paul, dans le grand spectacle burlesque:

"PLUTON, OU LES SEPT FILLES DE SATAN."

avec allusions locales, calembours, jeux de mot, ballets, Marche de l'Amazone et splendides changements de vue.

ENTREE..........10 sous

Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.

22avril–

ATTENTION! K. of P. Fair Grounds.

Grands exercices (inter-State Competitive Drill) des Divisions en uniforme des Chevaliers de Pythias du Monde.

SAMEDI, 26 AVRIL.

PRIX:

DEUX MILLE DOLLARS.

Juges–Officiers de l'Armée des Etats-Unis.

LUNDI, 28 avril, continuation des exercices, pour clôre la parade des Divisions en uniforme et distribution des Prix.

Danse, les deux soirs, dans l'Art Hall.

Entrée - - - 50 cts

Billets à vendre dans tous les principaux magasins. 19 avril–jusqu'au 28

ADRESSE DU MAIRE.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, Hôtel de Ville, 22 avril 1884.

Au Peuple de la Nouvelle-Orléans:

Les circonstances au milieu desquelles s'est accomplie aujourd'hui l'élection générale dans la ville de la Nouvelle-Orléans sont de telle nature que je crois devoir aux citoyens d'exprimer ma condamnation des mesures employées et de la manière dont la dite élection a été conduite. C'est pourquoi, à cette heure même, avant que les retours aient été faits, avant d'avoir aucune information sur les résultats supposés je vais vous adresser quelques mots sur la gravité de la situation.

On a refusé à l'opposition la plus nombreuse qui se soit organisée contre le parti des cliques (Ring party) d'admettre aux polls les commissaires d'élection qui avaient été désignés conformément à la loi; et quoique placée à cet égard dans une position désavantageuse, l'opposition comptait encore sur un certain degré de sincérité électorale.

Avant l'heure où devaient commencer les opérations, les quatre-vingt-onze (91) polls de la ville ont été occupés par une troupe d'hommes organisée, commissionnés comme députés-shérifs et s'élevant d'après les meilleurs renseignements au nombre de 800 à 1200, lesquels prenant en main l'entier contrôle de l'élection, ont exercé un tel système d'intimidation que tout espoir d'une expression franche et libre de la volonté populaire a été perdu. On a refusé, dans la plupart des cas, de laisser pénétrer dans les bureaux d'élection les commissaires nommés en vertu de la loi; dans d'autres cas, ils en ont été expulsés par la violence.

Le seul fait d'éloigner les commissaires dont il s'agit indiquait la résolution de supprimer la liberté du scrutin, de porter atteinte à la sincérité du dépouillement des bulletins et d'empêcher la découverte de la fraude.

La conduite de cette armée de députés-shérifs, qu'aucune loi n'autorisait à s'immiscer dans l'élection, a fait comprendre de bonne heure qu'une élection réelle par le peuple était absolument impossible et a eu pour résultat de réduire notablement le vote.

Quoique candidat moi-même, mon intérêt personnel doit disparaître devant l'énormité de ce qui s'est accompli et qui constitue une honte pour notre ville.

Un pareil état de choses ne saurait se produire dans aucune autre ville de l'Union.

Une élection comme celle qui vient d'avoir lieu n'est qu'une moquerie, un défi au peuple, une *élection fictive* en droit et en justice.

24av–5f W. J. BEHAN, Maire.

Grande Réduction de Prix.

Le magnifique steamer français BORDEAUX, de la Compagnie Commerciale, nouvellement aménagé et réunissant toutes les commodités et améliorations modernes pour passagers, partira directement pour le Hâvre vers le 27 avril courant. Ce navire est sous les ordres du sympathique et populaire commandant Reculoux, le commodore de la flotte et un des marins les plus expérimentés de France. Ceux qui se disposent à faire un voyage en Europe ne sauraient trouver meilleure occasion.

Pour les prix (très réduits) de premières, secondes et d'entrepont s'adresser à
FORSTALL, CLAYTON & CIE
4avril– 173 Commune.

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la pair et au-dessus.
STORES DE FENETRES,
TOILES-CIREES,
TAPIS.
Nouveautés des derniers genres.
20 mars–1an

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1878
BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.

Venant d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressement pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos au prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues aux conditions très avantageuses.
18 nov–

AUX PLANTEURS SUCRIERS
MATERIAUX DE SEELE OHIO ELM POUR **Barils à Sucre.**
Les meilleurs et les meilleur marché faits. Nous défions la concurrence. N'achetez pas ailleurs avant d'être venu chez nous.
Gypsum ou Plâtre de Terre, Phosphate Floats et Farine de Coton Mais préparés pour le mélange selon notre formule, faisant
l'Engrais le meilleur et le meilleur marché
connu pour les **Terres à Sucre et à Coton.**
Les plus forts rendements de sucre qui aient jamais vus sur le Têche l'an dernier, ont été où la terre avait été enrichie par cet engrais.
Le tout à vendre à des prix modérés par
JOHN T. MOORE Jr & CIE.
37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas.
5fév–3m D Mar J Nouvelle-Orléans

Agence d'Emigration Française
Le soussigné a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.
F. O. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.
29 avril.

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
–DE–
Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE E,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
Nouvelle-Orléans, Lne.,
–LE–
MARDI, 13 MAI 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions–Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à l
(New-Orleans National Bank)
New Orleans, La..

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomène.
48 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia.
45 actions de la Compagnie d'assurance Lafayette.
27 actions de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.
Piano argenterie, plaqué, etc.
Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.
A l'encan pour des conditions faciles.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans–Division E–No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur–Bureau, No 45 rue Royale–SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots et à d'autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magazine, la même largeur sur ladite allée, sur 1?6 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun salon double et environ 6 chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour partiellement briquetée, &c, et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Aussi:
48 actions du fonds capital du Teutonia Ins. Co. of New Orleans.
45 actions du fonds-capital du Lafayette Ins. Co of New Orleans.
27 actions du fonds capital du N. O. Gas Light Co

Et le même jour à 10 1/2 heures a. m., à ma salle d'encan, No. 45 rue Royale, il sera vendu: 12 couteaux plaqués, 4 do. fourchettes, 4 do. cuillères à thé, une grande cuillère en argent et un piano. Le tout d'après inventaire déposé en mon bureau.

Termes et Conditions–Pour les actions et les meubles, comptant, sur livraison.

Pour les propriétés immobilières–Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans, de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Actes de vente par-devant W. O. Hart, notaire, 81 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.

24avril–24–mai3,10,17 24

AVIS LEGAL.

Avis public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêt au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, n'altèrera, en aucune façon, les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs desdits billets de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront tenus de tous les droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, laissant, cependant, intactes l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous ports et droits aux dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, au cas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement, et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 13 avril 1884.
13avril–au23mai

AVIS LEGAL.

Conformément à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril–5f en 30j Dr C. H. BAYON.

Avis.

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés feront un appel à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur toutes les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO.
H. STERN & CO.
17avril–2f. p. s–30j.

AVIS LEGAL.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à sa session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise à exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition.

16avril–1f par sem en 30 jours.

AVIS LEGAL.

Conformément à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.
16 avr–5f en 30j

Avis public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 1er juillet 1879, jusqu'à paiement–laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 39 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,
en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.
15 avril–5f en 30j

Avis est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 13avril–1m

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Brou, S. H. McQuoid, John Stumpf Jr., J. C. Trémoulet et leurs associés, pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ou ayant-droit, une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés ou qui en découlent sous la raison de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège durera jusqu'à l'année 1895, à moins qu'il ne soit abrogé plus tôt à une élection générale de l'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.
8avril–1m

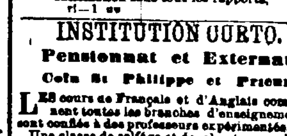

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.–Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
ri–1 av

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiées à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut 17 [illegible]

V. WEHRMANN
136.......Rue Royale.......136
Entre Toulouse et St-Pierre.
MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.
Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.
Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.
Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.
V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.
Fabrication de pièces sur commande.
Toutes les réparations sont garanties.
Plaquage en fer de formes pour cordonniers.
Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale
95–1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jas. P. Guinault vs. Elizabeth Michel et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8,770–En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:–

Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix, de l'ancien plan de Carrollton, maintenant numéro soixante-dix-huit, de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Levée, Seconde, Madison et Camb oane, le dit lot étant une portion du lot numéro quatorze et mesure trente-deux pieds, plus ou moins, de face à la rue Levée, sur cent trente quatre pieds sept pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne inférieure qui le divise du lot numéro treize, et cent treize pieds deux pouces et une fraction de profondeur sur la limite supérieure et vingt-cinq pieds de large sur la ligne du fond. Aussi, une portion de terre dans le même îlet, étant une portion des lots treize et quatorze, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Madison sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
24avril–1, 8, 15, 22, 27 mai.

La Banque Nationale de la Louisiane vs. La Louisiana Drainage and Paving Company.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,054–En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville SAMEDI 26 avril 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et les dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Faubourg St Joseph, ensemble avec tous les droits d'atterrissement ou accroissement de la batture qui y appartiennent, mesurant deux cent soixante-dix-huit pieds de face au fleuve Mississipi; puis, s'étendant en profondeur à la rue Water sur laquelle elle a une façade de deux cent soixante huit pieds [illegible] pouces, étant borné sur sa ligne supérieure par la rue Général Taylor, sur laquelle elle mesure six cent quatre-vingt-deux pieds de profondeur de la rue Water jusqu'à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, en juillet 1881, et sur la ligne du bas est la continuation d'une ligne passée dans le centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississipi, sur laquelle ligne mesure six cent quarante et un pieds et deux pouces de profondeur de la rue Water au fleuve Mississippi. Le tout conformément à un plan ou un certificat de voyer, fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 30 juillet 1881, annexé à un acte de vente de Raymond Pouche aux défendeurs dans cette affaire, passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 2 août 1881.

2° Ensemble avec les propriétés et effets ci-après décrits, placés sur la portion de terre ci-dessus mentionnée ou dans le voisinage du dit terrain.

Une maison en bois à deux étages, 60x40.
Une machine à vapeur H. P., avec chaudière et accessoires (one H. P. steam engine with steam drum and connections).
Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine)
Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine.)
Une pompe à vapeur (one steam pump)
Deux chaudières, 28x40
Un hangar couvert en bardeaux, 30x120.
Un tramway, 600 pieds de long, à double voie, rails 1 (one tramway 600 feet long, with double track.)
Deux fourneaux à fondre, en fer, d'une capacité de 1000 livres.
Une "stone heater" malléable en fer 6 pieds de diamètre et 16 pieds de long (one stone heater, malleable iron, 6 feet diameter by 16 feet long).
Un "mixer" en fer battu, 2x24 avec arbre de couche et lames en fer (one wrought iron mixer 2x24 with iron shaft and blades)
Un récipient à huile en fer (tank) (one iron oil tank with steam connections)
Une presse en fer pour fabriquer des blocs.
Une presse en fer pour fabriquer des tuiles.
Deux "Cast Iron Carriers", porteuses en fonte.
Une machine à écraser les pierres.
Un élévateur en bon état.
Quatre cheminées en fer (Iron Smoke Stacks)
Deux cent vingt cinq mille livres de blocs d'asphalte
Trois cent cinquante tonnes d'asphalte.
Deux mille cent tonnes de chaux en pierre (Lime Stone Rock)
Quatorze barils huile résidu.
3/4 baril huile de graines
1/2 baril huile Noire (Black Oil).
1/2 baril huile pour cylindre.
Six pelles (Scoop Shovels).
Deux pelles à longues manches.
Deux pelles à manches courtes.
Deux houes (Spades) à manches courtes.
Cinq "Pick Axes" (pics).
Un rateau (Rake) à manche en bois.
Un rateau (Rake) à manche en fer
Une fourche à charbon (Coal Fork).
Un "Belt Clamp"
Deux crics (Screws)
Un "Steel Square"
Un étau de forgeron.
Deux ciseaux à froid.
Quatre tarrières.
Un "pitching tool"
Deux "crusher pins" pilons.
Deux "belt punchers" emporte pièces de bande.
Un "pipe tongs" pince à tuyaux.
Deux gros marteaux (sledge hammers)
Une clef pour dévisser (key wrench)
Quatre clefs à écrous (monkey wrenches.)
Deux "press wrenches"
Un bung starter, débondoir.
Deux casse-têtes
Deux vilebrequins (angers)
Un "pipe cutter"
Un marteau et coin (stock and die)
Un grattoir de chaudière
Trois scies (hand saws)
Un niveau à esprit (spirit level)
Un tourne-vis.
Un foret pour engrenage (ratchet drill)
Un [illegible] et bits (brace and bits)
Cinq battoirs (hammers)
Neuf cannettes à huile.
Onze lampes et lanternes.
Deux blocs et poulies (block and tackle)
Une brosse à nettoyer les tuyaux (flue Brush).
Deux lances à feu (fire hose)
Deux grillages de la forge à feu (slice bars)
Un rateau à feu (fire rake)
Une livre blanc de plomb.
Un paquet de lacets (Lacing)
Deux baquets à eau.
Une pompe en fer blanc
Quatorze brouettes en chêne.
Trois buckets.
Deux cars de tramway.
Six cents pieds de rail de fer.
Six cents pieds de corde.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 mars–2–1,8,15,22 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Succession de Eva Port–No 8589
Succession de Anna Maria Greng–No. 10771.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.–En vertu de deux ordres de vente datés du 29 janvier 1884 et 7 avril 1884 respectivement, pour effectuer un partage, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 17 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Villere et Seguin, désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro neuf. Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Delaronde et Bouny et mesure trente pieds un pouce de face à la rue Bouny sur une profondeur et façade à la rue Delaronde de soixante trois pieds onze pouces et deux lignes; et le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 avril–15 22 29 6 mai 13 17

Samuel T. Blessing vs N. B. Stratton

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,502–En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, ci-après désignés le LUNDI, 28 avril 1884 à 10 1/2 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le Montgomery United States Bonded Warehouse Numéro Un, rues Fulton et Peters, entre Julie et St-Joseph, Nouvelle-Orléans, à savoir: Six colis Poterie en "Bond", arrivés par le S. S. Chancellor, marqués [N K S] Nos 358, 359, 360, 361, 362 et 363; treize colis Poterie, débarqués du S. S. Chancellor, de la même marque, Nos 371 à 383 consécutivement; un colis Poterie en "Bond", débarqué du S. S. Legislator, de la même marque, No 364; cinq colis Poterie en "Bond", arrivés par le S. S. Legislator, de la même marque, Nos 350 à 354; six colis Poterie en "Bond", débarqués du S. S. Legislator, même marque, Nos 384 à 389.

Mem: Tous les susdits colis seront vendus sujets aux frais de douane.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16avril–16 22 26 27

Glover & Odendahl vs. Simon & Loeb.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,393–En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez-Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux actions du fonds capital Nos 804 et 805, de la New Orleans Produce Exchange, étant au nom de Joseph Simon Jr, un des défendeurs dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril–19 23 26 30

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane).
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER.
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
28 jan–

ANT. CARRIERE
E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 139 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
10 mars

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

La Société Suisse de la Nouvelle-Orléans vs. George Fatzer et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 2,697–En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry Jolliseint [illegible] de George Fatzer, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 29 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 269, borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et Union, mesurant trente pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds. Acquis le 29 juillet 1871, enregistré au Bureau des transferts, livre 99, folio 682.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme propriété de Henry Jolliseint.
Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28mars–28 avril 4 10 18 25 29

Hibernia Insurance Company of New Orleans vs Francis A. Gonzales.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.–No 10,932.–En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 7 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Hôpital et Ursulines, et formant l'encoignure des rues Claiborne et Hôpital, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Hôpital de quatre-vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur du New Orleans Crédit Foncier Association, conformément à un acte passé pardevant Gustave LeGardeur Jr, notaire, le 11 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 avril–5,12,19 26–mai 3 7

Etat de la Louisiane vs. la succession de J. D. Kemper.

BUREAU DU PERCEPTEUR DE TAXES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, District Supérieur, No. 24 rue Urjon.
Nouvelle-Orléans, 29 mars 1884.
Etat de la Louisiane–Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par un acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, et par les lois relatives aux cas semblables, je vendrai à l'enchère publique, sous le portail de la maison de cour dans la paroisse où la Cour Civile de District siège, allée St. Antoine, Deuxième District, le SAMEDI, 26me jour d'Avril 1884, à midi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits y appartenant, la propriété ci après décrite, à savoir:

Quatre (4) certains terrains dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Deuxième et Burthe, désigné comme les terrains Nos. 6, 7, 8, 9, dans le carré d'îlet No 94, les dits terrains sont contigus les uns aux autres. Les Nos 6, 7, 8 et 9, mesurent, chacun, 120 pieds de façade avenue Carrollton, entre lignes parallèles. La dite propriété est vendue pour payer les taxes dues à l'Etat, ainsi que l'intérêt, les frais et dépens connus sous le titre de taxes d'Etat des années 1877 et 1878, se montant à $19 25.

Il ne se fera pas d'adjudication pour un montant moindre que la totalité des dites taxes, intérêts, frais, dépens, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes impayées et pour le recouvrement desquelles il n'a été ouvert aucune procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle Orléans, avec intérêt, frais, dépens qui y sont dus.

En se conformant à cette enchère, l'acquéreur aura le droit d'être immédiatement mis en possession et la loi lui accordera des titres absolus.

Conditions–Paiement comptant en argent ou en telles valeurs, bons, et mandats que la Constitution et les lois autorisent à accepter, au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON.
Percepteur de taxes, District Supérieur, paroisse d'Orléans.
30 mars–29,5,12 19,26 av

VENTE DE CONSTABLE.

Mme S. Levy vs Mr. Fitzgerald

Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, No 7037. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Chas G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 209 rue Magazine, entre la Louisiana Avenue et la rue Toledano, dans le Sixième District de cette ville MARDI 29 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:–

Un lot de meubles de maison
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions–Comptant sur les lieux
T. M. HEATHERTON, Constable.
18avril–18 23 29

Mme Marie Emelie Marlich, épouse séparée de biens de son mari A. Dumas, vs un mulet

Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans–No 3972. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure de Passage de la Bourse et de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 28 avril 1884, à midi,–

Un mulet.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17avril–17 24 28

James P Guinault vs Robert Johnson

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville LUNDI, 28 avril 1884, à 11 heures du matin de

Un lot de meubles selon l'accusé d'un inventaire en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ensuite.
Conditions–Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 avril–17 24 28

ETAT DE LA LOUISIANE
Bureau du Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

J. F. Kendall contre le Dr O. Salomon, Gus Pincus, John F. Deeves et Fenin Farrell, comité de Merry Belltona.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 5806–En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'Hon. L. Skinner, juge de la Première Cour de Cité, je vendrai à l'encan dans la bâtisse rue Tchoupitoulas, près du coin de la rue Septième, JEUDI, 1er mai, à midi, les articles ci-après décrits, à savoir:

11 wagons leurs accessoires, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions–Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
21 avril–au 1er mai–circus

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Louis Fherman vs Ses créanciers. } No. 11,209.

Ordre de Cour–
La cour considérant la pétition suivante ensemble avec les tableaux ci annexés et les affidavits, ordonne que la cession des propriétés des pétitionnaires soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant Paul Reuch, notaire de cette ville, mardi, le 6me jour de mai 1884, à 11 heures A M. pour délibérer sur le sujet décrit plus haut et afin d'élire un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1884.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 avril–au 6 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Interdiction de Henry Spiro. } No 7172. Division C.

Attendu qu'Amy Freud, résident du comté de Wayne, Michigan, tutrice dument qualifiée des mineurs Léontine Spiro et Max Spiro, a enregistré une pétition en cette cour demandant qu'en sa qualité susdite elle soit autorisée et permis de transférer hors de l'Etat de la Louisiane, la somme de $850 43, huit cent cinquante 43/100 piastres en espèces, appartenant à l'enfant mineure Léontine Spiro.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les trente jours de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
JULES VIENNE, Député-Greffier.
9 mars–29 mars 5,12,19,26 av

JUGEMENT.

Rebecca Wolfsen contre Myer L. Navra, son mari–Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10 878, Division D.

Sur motion de B. R. Forman, avocat de la demanderesse, et après avoir produit les preuves voulues à l'appui de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu dans l'affaire ci dessus, le 24 mars 1884, soit maintenant confirmé et rendu définitif et que, conséquemment, il y ait jugement en faveur de ladite demanderesse, Mme Rebecca Wolfsen, femme de Myer L. Navra, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari et dissolvant la communauté de biens et acquets existant entre eux.

Il est de plus ordonné, que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement rendu le 28 mars 1884.
Jugement signé le 2 avril 1884.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
5 avril–5,12,19,26–3 mai

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail–Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:
Per annum, $3; six months, $1.50; four months, $1; three months, 75 cents.
Address: Editors "N. O. Bee."

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

Immense vente à crédit de 975 Caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant le stock entier d'une de nos premières maisons de cette ville pour la vente en gros de bottes et souliers, se retirant des affaires.

PAR H. STERN & CIE., encanteurs–VENDREDI, 25 avril 1884, commençant à 11 heures du matin, à leur salle de vente, 35 rue de Chartres, il sera vendu–

975 Caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un grand et complet assortiment pour hommes, dames et enfants, convenables pour le commerce de la campagne et de la ville.

L'attention spéciale des marchands en général est appelée sur cette vente, car le stock entier, qui a été transporté à notre salle de vente pour en faciliter la vente, sera positivement vendu sans aucune limite ou réserve. Conditions–Au dessous de $200, comptant; au dessus de $200 et au dessous de $500, à soixante jours; au-dessus de $500, à 90 jours pour billets de ville approuvés et endossés. 25 avril–1f

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles à Alger, sur la rue Alix, entre Olivier et Valette.

Succession d'Edward Cahill, décédé.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans–Dossier No. 10,980.
A l'encan au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur–Bureau No. 13 rue Carondelet–LUNDI, 26 mai 1884, à midi, à la Bourse Barrell's Ferry, près du débarcadère des ferrys du premier et second districts, à Alger, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 avril 1884, dans l'affaire de la succession d'Edward Cahill décédé, dossier No. 10,980, il sera vendu à l'encan–

Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (Alger), dans l'îlet No 81, borné par les rues Alix, Eliza, Olivier et Vallette, désignés par les Nos. 28 et 29 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 28 mesure 20 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds et le lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 113 pieds 11 pouces. Le tout entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent sur le lot No 28 d'un cottage en bois à deux corps de logis, maison connue comme les Nos 93 et 93 1/2 rue Alix et ayant 1 chambre et cabinet de chaque côté, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, cuve, lieux d'aisance, arbres fruitiers etc. Sur le lot No 29 il y a un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 91 et 91 1/2 de la rue Alix, près la rue Olivier, ayant de chaque côté 3 chambres et 1 cabinet, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc.

Conditions–Comptant. Au moment de livrer les titres 25 pour cent seront requis au comptant sur les lieux pour lier la vente. Les acquéreurs assumeront en sus de leur enchère les taxes dues et exigibles en 1884.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 avril–25,27–4,11,18,25 mai

Annonce judiciaire–Contenu d'un Café, Groceries, Vins, Liqueurs Whiskey, Porto et Brandy, Meubles et effets de maison–Succession de Fred Hecker–Au comptant à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet–LUNDI le 5 mai 1884, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux coin Market et New Levée streets premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A en date du 23 avril 1884, No 10,440 du dossier de la cour, dans la succession de feu Fred Hecker, à l'encan, il sera vendu,

Le contenu de la susdite maison, comprenant articles et marchandises pour café, grocerie, liqueurs 2 barils de whiskey 1 baril de brandy, ainsi que meubles et effets de maison, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions–Comptant avant livraison.
25 avril–25,27, mai 1 4

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamations et Comptes à recevoir.

Keiffer & Gardner vs leurs créanciers.
No [illegible] Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans–Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR–Nicholas J. Hoey Encanteur–Bureau, No. 17 rue Carondelet. MERCREDI le 7 mai 1884 à midi à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 12 avril 1884, il sera vendu à l'encan–

De certaines réclamations et comptes à recevoir que l'on trouvera inscrits conformément à une liste entre les mains des encanteurs pour référence et qui sera exposée au moment de la vente.

Conditions–comptant.
20 avril–20 26–mai 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry W. Staub.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans–No [illegible]–Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Caroline Staub administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
25 avril–25 29–4 mai

Succession de Carl Fischer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]–Division E. Attendu que Mme Louise [illegible] veuve de Carl Fischer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl Fischer décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril–20 25,29

Succession de John Cragg.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]–Division E–Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. T. Merrick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril–20 25 29

Succession de Sarah H Graham

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No [illegible]–Division E–Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Edwin Gaines tuteur de la mineure Mary G Graham ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril–20 25 29

Succession de Jean Pierre Ganivet

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans–No 11,171–Division B–Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Ganivet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16avril–16,20,25

Succession de Patrick James Courtney.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]–Division B Attendu que Mme Mary Courtney (née [illegible]) a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick James Courtney, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16avril–16 20 25

Succession d'Adrian Young, alias Yong.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 11,181 Division–Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adrian Young, alias Yong, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16avril–16,20 25

Christian Sporl et John Jonas Sporl, individuellement et comme membres de la raison sociale de C Sporl vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 9507–Division A–Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par John Jonas Sporl, syndic de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
18avr–18 23 27

Succession de A. S. Collins.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,065–Division E Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Annie McCullough Collins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte, et qu'elle ne serait pas déchargée de toute responsabilité comme exécutrice testamentaire.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
22avril–22 26 30, 3 mai

Succession du Dr Edward Ader.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,161–Division D–Attendu que Mme Veuve Annie Ader, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du Dr Edward Ader, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
19avril–19 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Meubles–Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.–LUNDI, 28 avril 1884, il sera vendu à midi, rue des Français, entre les rues St-Claude et Remparts:

L'ameublement de la maison se composant de meubles de chambre à coucher sofas, glaces, chaises, tables, tableaux, stores, batterie de cuisine, etc.

Conditions–Comptant. 25 avril–

Deux cottages sur la rue Kerlerec, Nos 161 et 163.
Vente pour effectuer un partage.
Anthony Perrault et al, vs. Appolinaire Perrault, tuteur, et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,537.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur–Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville–SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année,

Les propriétés suivantes, savoir–

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5, compris entre les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.–Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant trois chambres et galerie sur le côté cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.–Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions–Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884, seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12 avril–12,19,26–mai 3,10,17.

Quatre résidences formant encoignure aux rues Delery et Delaronde, à un îlet du fleuve et en face des Casernes des Etats-Unis.

Succession de Jean Peré Bellt
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans–No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur–Bureau Bienville et Passage de la Bourse–SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1884

Les propriétés suivantes savoir:–

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet compris entre les rues Delery, Tricou, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 9 pouces de face à la rue Delaronde sur 162 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une maison en bois retirée de la rue ayant galerie sur la façade, quatre chambres et vestibule, cuisine double, deux citernes, puits, lieux d'aisance, &c.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Delery, et mesure 64 pieds 1 pouce de face à la rue Delery sur une façade et profondeur à la rue Delaronde de 91 pieds 5 pouces.

Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour, de trois chambres lieux d'aisance, deux citernes, etc. etc.

Le lot C mesure 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant six chambres, deux citernes, écurie, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le lot D mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres deux cabinets et galerie derrière. Une autre bâtisse dans la cour, de quatre pièces deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions–Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'état pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente. 12av–12 19,26–mai 3 10 17

Maison en briques à deux étages rue de la Douane, No 113 entre les rues Royale et Bourbon

No 7591.–Division D. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Madame Marguerite A. de Calatrava, Vicomtesse de Cerny).

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur–Bureau Bienville et Passage de la Bourse–SAMEDI 26 avril 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1884–

La propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Royale et Bourbon. Lequel lot de terre mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane sur une première profondeur vers la rue Bourbon de 75 pieds 3 pouces, de là rétrécissant à angle droit 1 pied 7 pouces 5 lignes de là sur une seconde profondeur de 37 pieds 2 pouces 5 lignes, 112 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne opposée et 23 pieds 9 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre à l'usage d'un restaurant, au premier, balcon sur la façade deux salons avec portes à coulisses, vestibule et cabinet, au second, trois chambres, vestibule et deux cabinets.

Une bâtisse en briques à deux étages attenant à la maison principale ayant au rez-de-chaussée, cuisine et cellier, chambres aux étages supérieurs, hangar en briques, lieux d'aisance, cour dallée, etc. etc.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant 30 sept. 1885 à raison de $[illegible] par mois.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions–Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt, par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage transfert de la police d'assurance et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur afin de garantir la vente.

23 mars–23 29 5 12,19,26 avril

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et bien situées, dans le Troisième District

La propriété bien connue No 57 rue des Champs-Elysées et occupée par un entrepreneur de pompes funèbres depuis plus de 30 ans,–par James Gibney–et maintenant occupée par François Duffrèche qui y continue le même genre d'affaires.

La jolie résidence cottage No 75 rue Enghien.

La maison à deux étages No 496 rue Casacalvo.

La maison en briques, à deux étages, bien bâtie, au No 408 rue Moreau.

Succession de Mary J Hannon
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 9864.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau, No 56 rue Royale–SAMEDI, le 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mars 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo et Marigny. Ledit lot mesure au pied américain 34 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent une maison à un étage, ayant 3 chambres, 2 cabinets, galerie, une cuisine à deux étages ayant 3 chambres au rez de chaussée et 3 chambres à l'étage supérieur, 2 hangars, 1 écurie cuve, lieux d'aisance etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail échéant le 31 décembre 1884 et louée à raison de $300 par an, payable mensuellement à raison de $25, avec le droit et privilège que le locataire a, à l'expiration du dit bail, de renouveler pour cinq ans de plus, aux mêmes termes et conditions.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Royale ou Casacalvo, Port et Dauphine ou Grands-Hommes, mesurant 20 pieds de face à la rue Enghien sur une profondeur de 57 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, 1 cabinet, cuisine avec une chambre; cuve, lieux d'aisance et hangars; la cour et l'allée sont pavées en briques.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale ou Casacalvo, Espagne, Chartres ou Moreau et Poëte, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale ou Casacalvo sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuve et lieux d'aisance.

4° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Champs Elysées, Victoire et Marigny, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue Moreau, sur 116 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec le privilège d'une allée de 11 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Marigny, allée commune au dit lot et autres.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à deux étages, retirée de la rue, recouverte en ardoises, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, cuve et lieux d'aisance.

Conditions–Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets des acquéreurs à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garanties, de non-aliénation, de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices au vendeur. Toutes les taxes dues et exigibles en 1884 doivent être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, No 30 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

20 mars–20,22,29 avril 5,12,19,26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriétés Améliorées de Grande Valeur et Terrains Nus, Dans le Quatrième et le Sixième District.

No 1610 rue Levée,
Entre celles Neuvième et Harmonie,
–ET–
Rue Front,
Entre Harmonie et Neuvième, maintenant occupée par la
BRASSERIE LAFAYETTE.
No 997 rue Levée,
Entre Harmonie et Neuvième.
Rue Joséphine,
Entre les rues Levée et Rousseau.
Coin des rues Annonciation et Huitième.
Rue Delachaise,
Entre Tchoupitoulas et Foucher.
Actions de Compagnies d'Assurances, Animaux, Billets à ordre, Comptes ouverts, &c.

Succession de Henry Bassemeier. No 3863.–Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de Catherine Bassemeier, épouse décédée de Jacob Mans.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans–No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur–Bureau, 46 rue Royale–SAMEDI, 26 avril 1884 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, les propriétés et valeurs suivantes à savoir:

PROPRIETES FONCIÈRES.

1° **Trois certains terrains,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans cette paroisse et désignés par les Nos 1 2 et 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin en date du [illegible] jour de janvier 1849 et déposé comme plan No 53 en l'étude de J. R. Beard alors notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 1 a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée entre Neuvième et Harmonie 22 pieds un demi pouce de face à la rue Front 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Neuvième et 95 pieds 7 pouces et 7 lignes et demie de profondeur sur le côté attenant au lot No. 2. Le lot No 2 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds et un demi pouce de face à la rue Front, 95 pieds 7 pouces 7 lignes et demi de profondeur sur le côté attenant au lot No 1, et 93 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté attenant au lot No 3. Le lot No 3 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie 22 pieds un demi pouce de face à la rue Front sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 4 le tout plus ou moins au pied américain ensemble avec toutes les plus grandes profondeurs que ces dits terrains pourraient avoir et les droits et titres à la batture en face des dits lots, s'étendant de la dite rue Front au fleuve Mississipi.

Lesquels terrains ci-dessus décrits furent achetés par feu Henry Bassemeier de Joseph Xavier Bernard, d'après un acte passé pardevant J. F. Coffey le 27e jour de novembre 1871.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages, No 1610 rue Levée, ayant au rez-de-chaussée et au premier étage trois grandes chambres et au second étage cinq chambres à coucher corridor au premier étage, une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Front, arrangée pour l'usage d'une brasserie maintenant occupée par la BRASSERIE LAFAYETTE maintenant en pleine opération. Avec la propriété il sera vendu toutes les machines et tous les ustensiles dont on se sert dans une brasserie et comprenant une machine à vapeur de la force de 16 chevaux une bouilloire tubulaire, poulies et arbres de couche, [illegible] une chaudière en cuivre de la contenance de [illegible] gallons 1 Pompe Blake No 6 1 Pompe Cameron No 2 1 Moulin à houblon, 2 Refroidisseurs. Il est vendu également avec la propriété l'usage d'un grand hangar en bois faisant face à la rue Front, [illegible] et il sera également vendu avec les ustensiles et les améliorations ci-dessus décrits.

5 Wagons à ressorts
1 Wagon [illegible]
4 Chars
2 Chevaux
1 Jeu de Harnais.

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville [illegible] désigné par le No 3, [illegible] borné par les rues Levée, Fulton, Huitième et Neuvième, [illegible]

Les améliorations comprennent une maison de résidence [illegible] à un étage divisée en deux [illegible] cuisine, citerne, [illegible] No 997 de la rue Levée.

3° **La moitié indivise d'un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Levée et Rousseau, [illegible] Josephine, [illegible] profondeur de 65 pieds 11 pouces [illegible] Henry Bassemeier, de dame Rosanna l'avis épouse de Henry J. Davis par acte pardevant J. D. Taylor notaire à la date du 25me jour de décembre 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, à un étage, ayant de chaque côté deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toute la propriété est couverte en ardoises, et forme l'angle des rues Annonciation et Huitième, [illegible]

4° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Livaudais, [illegible] désigné par le numéro [illegible] d'après un plan de A. D'Hemecourt, voyer, daté du 23 septembre 1840 et déposé en l'étude de Félix Grima notaire, [illegible] coin des rues Annonciation et Huitième, [illegible] plan. La propriété est acquise par feu Henry Bassemeier, de dame Rosanna l'avis épouse de Henry J. Davis par acte pardevant J. D. Taylor notaire à la date du 25me jour de décembre 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, à un étage, ayant de chaque côté deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toute la propriété est couverte en ardoises, et forme l'angle des rues Annonciation et Huitième, [illegible] côté, auvents, deux citernes, lieux d'aisance, etc. connue sous les Nos 87 89 91 93 rue Huitième.

5° **Un certain terrain,** situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Delachaise, Tchoupitoulas et Foucher et désigné par le No 57 sur un plan ci après mentionné, mesurant 30 pieds 8 pouces 3 lignes de façade rue Delachaise, 125 pieds de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Laurel, [illegible] D'Hémécourt alors voyer de la ville, en date du 27 novembre 1878, et annexé à un acte de vente de dame Vve Hepp à la compagnie de fabrication de glace de la Louisiane, passé pardevant C. G. Andry, notaire en cette ville, le 6 juin 1879 et lequel terrain décrit, Henry Bassemeier a acquis de la dite veuve Hepp par acte passé pardevant ledit notaire Andry, le 23me jour de septembre 1879.

Actions de compagnies d'assurances.

6° **Cinq actions** de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, valant au pair $20 l'action, et sur lesquelles $125 ont été payées.

Billets à ordre et autres obligations.

7° **Un billet ou due bill,** signé par C. Hannon le 27 septembre 1880, payable sur demande, pour la somme de quatre vingts dollars.

8° **Un billet ou due bill** signé par C. Hannon, le 3 décembre 1880, payable sur demande, pour la somme de cinquante dollars.

9° Un due bill de M. Heints pour $20

10° Un billet de M. A. Armbuster, en date du 17 janvier 1881, payable à un an de date, pour la somme de trois cent trente-huit dollars ($338), avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à complet paiement.

11° **Tous les comptes** restant dûs à la dite succession, dont on peut voir une liste au bureau des encanteurs.

12° **Un billet** de W. Terhugne, daté du 5 juillet 1881, payable le 1er octobre 1881, pour la somme de $83, avec 8 pour cent d'intérêt

13° **Un billet** de N. Gunther et Maria Gunther, daté du 15 juillet 1881, payable à un an de date, pour la somme de $250, avec l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement.

Conditions: Pour les effets mobiliers, comptant au moment de l'adjudication, pour les propriétés foncières, un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur, et le reste en billets à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au paiement des dits billets, garantis par le privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées. L'acquéreur devra aussi payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires, et se soumettre à toutes les autres clauses de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884, en sus du prix d'adjudication, et devront déposer 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 mars–23,29–5,12,19,26 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE PEREMPTOIRE
De Propriétés améliorées et de Terrains nus dans le Second et le Troisième District.

Pour clore les intérêts de propriétaires absents.

A LONGS TERMES.

No 125 rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine. Résidence en briques à trois étages.

Deux terrains nus rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre.

Grand terrain rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, maintenant chantier de bois.

Rue Esplanade, entre Royale et Chartres–Grand terrain ou rue Quartier, entre Chartres et Royale.

Terrain nu dans le Troisième District.

PAR SPEAR & ESCOFFIER–Placide J. Spear, encanteur–Bureau 46 rue Royale–SAMEDI, 10 mai 1884, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, les propriétés ci dessous décrites, à savoir

1° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine mesurant 32 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 128 pieds sur une ligne parallèle et plus rapprochée de la rue Dauphine s'étendant vers la rue St Pierre [illegible]

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec mansarde des deux côtés No 125 rue Toulouse ayant à l'étage inférieur 2 grandes [illegible] chambres [illegible] cabinet [illegible]

2° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, [illegible]

Les susdits lots comprennent deux bâtisses [illegible] 123 rue Toulouse.

3° Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres C et D dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Toulouse et St Pierre, mesurant chacun 32 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 55 pieds 11 pouces.

4° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre E [illegible]

Les écuries sur ledit terrain ne sont pas comprises dans la vente.

5° Un certain terrain situé dans le Second District [illegible]

6° Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, [illegible] rue Esplanade, Quartier, [illegible]

7° Un certain terrain situé dans le Troisième District [illegible]

Termes et conditions–Un tiers ou plus comptant et le reste [illegible]

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot notaire aux frais des acquéreurs.

22 avril–20 22 25 26 17 mai 3 à la vente

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Louisa Schantz et autres contre John Schantz et autres. Dans l'affaire de Frederick Ernst et autres demandant une monition. } No 9796.

A tous ceux que cela peut concerner, salut:

Attendu que Frederick Ernst, Felix Ernst Jr, et Joseph Buhler ont acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur, de la raison Hoey & O'Connor, encanteurs, le 9 février 1884 en vertu d'un ordre ou jugement de l'hon N. H. Rightor un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de Mme Louisa Schantz contre John Schantz et autres, No 9796 du docket de la dite Cour la propriété ci-après décrite et s'est adressée à cette Cour pour une monition annoncée, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenu dans les Statuts Revisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation, l'annonce, ou le temps de la vente, ou par suite d'un défaut quelconque dans la vente ou le mode de vente ou pour tout autre défaut quelconque à venir à déduire dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

A ladite vente de la propriété ci après décrite, Frederick Ernst, Felix Ernst Jr et Joseph Buhler en sont devenus les acquéreurs pour la somme de huit cent dix ($810) dollars.

La description de la propriété telle qu'elle apparaît dans l'acte de ladite propriété signé par ledit Nicholas J. Hoey, encanteur et les parties à la dite affaire, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 mars 1884, et enregistré au Bureau des Aliénations, le 8 mars 1884.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Faubourg Livaudais, maintenant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro cinquante [illegible] compris entre les rues Trois [illegible], Quatrième, Laurel et Live Oak, et désigné par le numéro [illegible] sur un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer, en date du 27 décembre 1846 et déposé pour référence en l'étude de C. Braun, alors notaire pour la paroisse de Jefferson; le dit terrain mesure vingt huit pieds de face à la rue Live Oak sur une profondeur de cent dix-sept pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par feu Valentine Schantz ou Schantz, pendant son mariage avec feue Mme Margaret Wetzel et pendant la communauté de biens et d'acquêts qui existaient entre eux, par achat de Mme veuve Rosalie Brand, conformément à un acte passé pardevant Jno T. Coffee, notaire en cette ville, le 22me jour de juin 1858, dûment enregistré dans le bureau des aliénations pour la paroisse, dans le livre 12, folio 220 du transfert Lafayette.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans 9 avril 1884.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.
10 avril–3f en 30 jours

Mme Z. FORTIER,
No 163 rue Roman,
Offre son traitement des yeux aux personnes ayant eu à la suite d'ophthalmie purulente, ou de petite vérole et des maladies de la cornée, lors même qu'elle serait entièrement couverte de blanc et regardée incurable: un essai gratuit de huit jours, au bout desquels généralement le blanc commence à se détacher et laisse au malade l'espoir d'une parfaite guérison.
24 avril–1m–J D Mar